

Résumé de l'Atelier de Eric Piriou Rencontre départementale du REAAP 50 - 19 Octobre 2006 à Portbail (50)

Nous avons proposé d'échanger à partir d'un diaporama présentant des photos et des mots-clés autour des questions suivantes :

1. **Qu'est-ce qui fonde un « couple » ?**
2. **Qu'est-ce qui fait passer du couple conjugal au couple parental ?**
3. **Quelles sont les grandes étapes à vivre pour un couple parental ?**
4. **Quelles sont les difficultés que rencontre un couple parental quand le couple conjugal est séparé ?**
5. **Quelles peuvent être les difficultés spécifiques au niveau du couple parental lorsque le couple conjugal est atypique ?**

Le but de cet échange était de poser les différents axes de réflexion de la problématique attenante au couple parental / conjugal. Néanmoins, dans un souci d'opérationnalité, nous avons aussi travaillé en atelier sur des situations problèmes types pour dégager quelques pistes de compréhension et d'aides possibles. Nous retrouverons le compte rendu de ces ateliers à la fin de cette synthèse.

1. QU'EST-CE QUI FONDE UN « COUPLE » ?

Nous sommes convenus que le minimum pour pouvoir constituer un couple était d'avoir deux individus. Pour autant, nous avons également établi que si cette condition était nécessaire elle n'était pas suffisante.

En effet, ce qui fonde le sentiment d'appartenance à un même « couple » tient à la création d'un tiers, dénommé « le couple », qui alimente, ressource et sollicite chacun des deux individus, en plus, voire indépendamment, de ce que chacun individuellement demande et donne à l'autre.

Ainsi, la notion de couple implique pour chacun des deux individus un certain nombre d'interactions avec ce tiers qu'est son couple, qui tiennent autant à ce que son conjoint demande qu'à ce que chacun projette dans l'idéal de couple.

Dès lors, il se peut que les deux individus du couple se donnent une ligne de conduite et des critères d'exigences qui tiennent à leur représentation du couple, parfois différentes de ce que le conjoint attend ou demande réellement. En même temps, certains individus peuvent continuer à s'alimenter de cette représentation du couple, alors même que leur conjoint ne suffirait plus à l'alimenter seul.

2. QU'EST-CE QUI FAIT PASSER UN COUPLE CONJUGAL AU COUPLE PARENTAL ?

Si, d'un point de vue administratif, la naissance ou l'adoption d'un enfant suffit à faire passer un couple conjugal dans la fonction parentale, il est apparu que pour ce qui concerne les évolutions psychologiques du couple, nous pouvions distinguer trois niveaux de passage, complémentaires :

> Le désir d'être parent : en effet, le seul fait de faire un enfant ne suffit pas à faire éclore le désir d'en être le parent. Or, il apparaît clairement que pour devenir le parent d'un enfant, il y a au préalable un désir d'accomplissement individuel qui se projette dans une fonction de père ou de mère. Ce désir peut intervenir bien avant l'arrivée d'un enfant ... ou bien après.

> L'engagement décentré : exercer une fonction parentale en couple, nécessite de pouvoir expérimenter sa capacité à s'engager très concrètement dans le quotidien de l'éducation d'un enfant, de façon décentrée, tant par rapport à soi que par rapport à son couple conjugal. En effet, il faut pouvoir agir et penser dans l'intérêt de l'enfant, et non seulement dans le sien, comme il faut pouvoir prendre le risque du conflit conjugal lorsque les orientations parentales opposent les deux conjoints.

> Le détachement évolutif : à chaque étape du grandissement de l'enfant, et ça commence très petit, le papa et la maman doivent pouvoir composer avec un équilibre dynamique entre le nécessaire « attachement », pour fortifier l'enfant, et le « détachement » pour pouvoir de laisser grandir. Ce détachement devra évoluer dans sa forme et son intensité, en fonction de l'âge de l'enfant, de sa sensibilité, de son entourage familial et social, Il convient donc en permanence de réajuster le lien entre parents et enfant tout au long de la vie de l'enfant.

3. QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES À VIVRE POUR UN COUPLE PARENTAL ?

Après avoir évoqué, ci-dessus, les trois niveaux de passage qui nous apparaissent nécessaires pour que chacun des deux individus constituant un couple conjugal deuxième parent, nous proposons d'identifier plusieurs étapes d'évolution au sein même du couple parental, pouvait permettre d'évoluer et de durer tout au long du grandissement enfant.

A. ANTICIPER :

L'élaboration de repères projetés communs : être un couple parental renvoie aux mêmes considérations que pour le couple conjugal. Ainsi, il est primordial que chacun des deux individus parents échange par anticipation sur les

différences individuelles, afin de construire une représentation commune des orientations et des choix éducatifs du couple. En même temps, il faudra pouvoir accepter que ses représentations projetées pourront connaître des variations, voire des changements radicaux, en tenant compte de la réalité qui se vivra au quotidien avec l'enfant. Ces échanges sur l'anticipation de position du couple parental sera à reproduire lors des différentes étapes de l'évolution de leur enfant (éducation la propreté, apparition du langage, scolarisation, période d'opposition, adolescence ...).

B. ACCOMPAGNER :

La construction quotidienne des réponses éducatives : confrontés aux originalités et à la personnalité de chacun des enfants, ainsi qu'aux évolutions de chacun des deux individus parent, les repères communs projetés seront à réinventer dans le cadre d'une construction quotidienne. En effet, dans ces situations quotidiennes, la réflexion n'a pas le temps de s'installer et chacun des deux parents doit pouvoir répondre et s'engager très concrètement au quotidien, notamment sur des situations qui n'ont pas forcément été prévues. Cette construction quotidienne de réponses éducatives doit nécessairement alimenter le point A., à échéances régulières, pour pouvoir réajuster la position du couple parental.

C. S'ENTRAIDER :

Faire preuve d'endurance : la confrontation au quotidien est particulièrement épuisante pour le parent. En effet, en plus de devoir gérer ce qui relève de ses responsabilités professionnelles et conjugales, il doit sans cesse être totalement présent auprès de son ou

ses enfants qui, eux, semblent parfois avoir une énergie inépuisable ! Ainsi, le couple parental doit s'engager conjointement en véritable « relais » pour permettre à chacun de tenir dans la durée, afin de contribuer à la structuration de l'enfant grâce à la permanence et à la stabilité du discours parental. Ce relais peut s'exercer soit dans un même espace-temps où le conjoint en difficulté face à un enfant se fait aider et renforcer par son conjoint, soit dans des espaces et des temps différents où le conjoint présent relaiera et validera ce qu'a commencé l'autre conjoint à un autre moment et/ou dans un autre lieu.

D. SE RESSOURCER :

penser à équilibrer les temps du couple parental et ceux du couple conjugal : le création d'un couple parental trouve son origine dans un couple conjugal, qui évolue dans ses désirs de réalisation en exprimant conjointement un désir de « parentalité ». Cependant, chacun des deux parents doivent pouvoir ressentir régulièrement que l'autre conjoint éprouve toujours un désir à son égard en tant qu'individu à part entière et non seulement par le rôle parental qu'il exerce auprès des enfants. Ainsi, il est essentiel que le couple parental prenne le soin de se ressourcer dans son couple conjugal, notamment parce que les situations d'accompagnement parental du quotidien peuvent mettre chacun des deux conjoints à rude épreuve, quand ils se sentent contredits par l'autre.

4. QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS QUE RENCONTRE UN COUPLE PARENTAL QUAND LE COUPLE CONJUGAL EST SÉPARÉ ?

Lorsque le couple conjugal est en rupture, quelles sont les difficultés qui apparaissent en retentissement sur le couple parental qui se doit toujours exister, car le ou les enfants ne se dissolvent pas en même temps que le couple conjugal ?

Nous proposons d'étudier les quatre points A, B, C & D :

A. ANTICIPER :

le maintien de cette fonction du couple parental est peut-être encore plus important après une séparation car le quotidien ne se vivant plus sur les mêmes lieux ni les mêmes moments, c'est une des seules façons de montrer à l'enfant la réalité de la permanence du couple parental. Pourtant, le fait de ne plus jamais partager les mêmes situations dans la réalité, ainsi que l'avènement pour chacun des ex-conjoints d'un nouveau couple conjugal, rendent cet objectif particulièrement difficile, voire objet de conflit récurrent.

B. ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN :

c'est indéniablement une des fonctions du couple parental qui est la plus en difficulté lors d'une séparation. En effet, sauf dans le cas d'une garde conjointe à la journée, il est impossible pour les deux parents, dans le cadre d'une garde alternée, de continuer à jouer leur rôle de construction quotidienne des réponses éducatives. C'est alors, le cas échéant, le couple conjugal recomposé qui va gérer cette fonction, ce qui peut mettre en difficulté l'enfant qui ne perçoit pas toujours la même cohérence de réponse entre ce que l'un des parents lui apportait avant la séparation et ce qu'il lui propose après. Il peut alors se demander quelle est la crédibilité à apporter à ces nouvelles réponses, si les précédentes auxquelles il croyait sont maintenant dénoncées sans qu'il en comprenne la ou les raisons.

C. S'ENTRAIDER :

dans le cas d'une séparation, le relais est une des choses qui doit absolument se mettre en place, en se pensant différemment, car les temps de responsabilité auprès de l'enfant sont déterminés et alternés et s'imposent à chacun des deux parents. Ce relais entre les deux parents est donc organisé et nécessaire, notamment parce que c'est pour le parent qui est relayé l'un des seuls moments qu'il peut investir pour reconstruire une autre histoire conjugale ou pour se ressourcer, après avoir assuré seul le quotidien de la fonction parentale.

D. SE RESSOURCER

dans l'équilibre entre le couple conjugal et le couple parental : c'est dans ce domaine que le couple parental est sans doute le plus en difficulté au long cours car il y a un risque de déséquilibre au bénéfice du couple conjugal originel. C'est en effet le paradoxe d'une situation de divorce qui va souvent soumettre le couple parental, et par voie de conséquence l'enfant, à des enjeux de maintien du couple conjugal au travers du conflit consécutif à la blessure narcissique de chacun des deux ex-conjoints. Ainsi, ce qui devrait normalement se résoudre au niveau du couple parental, reste en suspens, voire se complexifie, pour permettre au couple conjugal de durer en se servant de ces seules situations qui lui reste pour interagir de l'un envers l'autre ... tout en reprochant souvent à l'autre de ne pas assez assumer son rôle de parent et de trop régler des conflits de couple conjugal !


5. QUELLES PEUVENT ÊTRE LES DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES AU NIVEAU DU COUPLE PARENTAL LORSQUE LE COUPLE CONJUGAL EST ATYPIQUE ?

Pour clore notre rapide réflexion sur ce sujet du couple conjugal et du couple parental, nous avons évoqué quelques situations de couples conjugaux atypiques et les difficultés que cela peut engendrer dans la construction du couple parental :

> Le couple avec de fortes différences spirituelles : les différences de cultures et de sensibilités des deux parents, au regard de leurs convictions spirituelles, peut mettre les deux parents en difficulté surtout par rapport aux fonctions A. et B. évoqués ci-dessus. Il leur faut donc souvent revenir sur les anticipations des points de repères communs et partager de nombreux moments de construction quotidienne pour éviter de s'enfermer dans un risque d'appropriation de l'enfant au service de ses convictions spirituelles.

> Le couple homosexuel : face à la possible pression du regard social et à la crainte du jugement, le couple de parents homosexuels peut se sentir fragilisé sur le point D., car il ne se permet que très peu de temps de ressourcement pour le couple conjugal afin de ne pas alimenter les critiques d'irresponsabilité qu'ils peuvent redouter.

> Le couple monoparental suite à la disparition du conjoint : lorsque le conjoint se retrouve seul suite à la disparition de son conjoint, il doit faire face à l'ensemble des fonctions du couple parental et se retrouve en difficulté, s'il ne se fait pas aider, par rapport aux points C et D. En effet, il peut craindre de trahir son engagement vis-à-vis de son conjoint disparu en s'autorisant des temps de ressourcement ou de relais avec d'autres personnes.

 Lire l'annexe de cette synthèse : Situations problèmes et propositions de réponse d'aide formulées par les participants du 19 octobre 2006

[Retour à la page précédente](#)